

**Centre  
de services scolaire  
du Lac-Saint-Jean**

**Québec**



## **COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT**

Projet de procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 9 février 2022 à 16 h sur la plateforme Teams.

### **PRÉSENCES :**

#### **POUR LE CENTRE**

Jérôme Carette  
Joanne Landry  
Sandra Larouche  
René Simard  
Julie Truchon

#### **POUR LE SYNDICAT**

Guillaume Beaupré  
Johanne Bouchard  
Joël Gagné  
Paul Grenon  
Éric Paradis

### **ABSENCE :**

Aucune

Aucune

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	BIENVENUE	<p>M. Jérôme Carette souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous. Il remercie les membres pour leur ouverture afin de tenir la rencontre en fin d'après-midi en raison des difficultés de trouver des suppléantes et suppléants.</p> <p>M. Joël Gagné est responsable du secrétariat.</p>	
2.	LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR	<p>M. Joël Gagné fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bienvenue;</li> <li>2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;</li> <li>3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 18 octobre 2021;</li> <li>4. Journées pédagogiques 2021-2022 – Clause 8-1.09 (P-S);</li> <li>5. Date de début et de fin – Année scolaire 2022-2023 (P-S);</li> <li>6. Balise UQAC – suppléance stagiaires (P);</li> <li>7. Affaires nouvelles : 7.1</li> <li>8. Levée de la rencontre.</li> </ol>	<p>L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Mme Johanne Bouchard après avoir ajouté : 7.1 Obligation de transmettre un plan de travail pour les élèves absents. Accepté à l'unanimité.</p>
3.	ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 OCTOBRE 2021	<p>M. Joël Gagné fait la lecture du procès-verbal.</p> <p><b>Suivis :</b></p> <p><b>3. 3.11 Vaccination</b></p> <p>M. Jérôme Carette fait un suivi sur la vaccination. L'opération pour la 1<sup>re</sup> dose de vaccin a eu lieu au primaire et, dès la semaine prochaine, la vaccination pour la 2<sup>e</sup> dose débutera.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p><b>6. Organisation scolaire</b> M. Jérôme Carette mentionne qu'en raison du contexte actuel dont la pénurie de personnel et l'application des nouvelles dispositions de la convention collective, certaines opérations administratives ont été mises de côté. C'est le cas pour la production de l'État des effectifs. Les efforts ont été plus concentrés sur la pénurie de personnel et les opérations reliées à la paie.</p> <p><b>8. Séance d'informations personnel à statut précaire</b> Mme Julie Truchon mentionne que la rencontre s'est bien déroulée. Une quinzaine de personnes étaient présentes. On aurait aimé avoir un peu plus de participants. Nous réfléchissons actuellement à une manière de transmettre l'invitation autrement que par courriel. Ce fut tout de même une rencontre intéressante.</p> <p><b>9. Rencontre 2021-2022 des finissants de l'UQAC</b> Mme Julie Truchon souligne que la rencontre s'est déroulée en présentiel. Peu de participants se sont présentés. Une entente a été prise avec l'UQAC pour que le 17 mars, le CSS puisse aller rencontrer individuellement les étudiants afin de répondre à leurs questions et présenter les perspectives d'emploi au sein de l'organisation.</p> <p><b>10. Bilan de pénurie de personnel</b> Le bilan global de l'état de la situation de la pénurie de tous les corps d'emploi confondus a été présenté par le service des ressources humaines aux représentants des quatre organisations syndicales en novembre dernier lors d'une rencontre. Lors de celle-ci, il a également été question des perspectives d'emploi à venir ainsi que l'ensemble des mesures mises en place pour le recrutement. Cette rencontre a débouché sur la création de trois chantiers de travail qui identifieront des priorités d'actions.</p>	<p>L'acceptation du procès-verbal du 18 octobre 2021 est proposée par M. Guillaume Beaupré. Accepté à l'unanimité.</p>
4.	JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2021-2022 – CLAUSE 8-1.09 (P-S)	M. Jérôme Carette indique qu'à la suite de la signature de la nouvelle convention collective, la clause 8-1.09 prévoit 10% de journées pédagogiques dont le contenu sera déterminé par les enseignantes et les enseignants.	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>La partie syndicale propose, pour 2021-2022, de conserver les journées tempête à cet effet, soit le 19 avril et le 6 mai pour le secteur des jeunes. Il est proposé qu'en FGA et en FP, la décision soit prise en CPPE.</p>	<p>La proposition syndicale est retenue et fait consensus.</p>
5.	<p><b>DATE DE DÉBUT ET DE FIN – ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 (P-S)</b></p>	<p>M. René Simard fait une rétrospective de la situation et M. Jérôme Carette donne des précisions concernant les dates des échanges entre les parties.</p> <p>Le 19 janvier, comme il n'y avait pas consensus, une 2<sup>e</sup> rencontre a eu lieu afin que la partie patronale puisse soumettre une nouvelle proposition mais qui modifiait la date de début du 24 pour le 23 août 2022.</p> <p>Des discussions s'ensuivent et l'argumentaire est déployé de part et d'autre.</p> <p>Sur proposition de M. Jérôme Carette, les parties se retirent pour une période d'échanges.</p> <p>Au retour, M. Éric Paradis mentionne l'inquiétude de la partie syndicale concernant la semaine de 5 jours que vivront les élèves lors de la rentrée scolaire avec un début le 23 août. Il souligne également l'importance de la fête des Patriotes qui a ressortie lors de la consultation effectuée auprès des membres du syndicat.</p> <p>M. Paradis conclut que le compromis proposé par la partie patronale est accepté par la partie syndicale. M. Carette fera parvenir l'entente à M. Paradis pour signature.</p>	<p>Le consensus est atteint pour déterminer le début de l'année scolaire 2022-2023 le 23 août 2022 et la fin le 27 juin 2023.</p>
6.	<p><b>BALISES UQAC – SUPPLÉANCE STAGIAIRES (P)</b></p>	<p>Mme Julie Truchon présente le document des balises pour la suppléance rémunérée pendant les stages en enseignement.</p> <p>Elle commente le tableau en indiquant que, pour les finissants en stage 4, il y a deux journées d'ajoutées. Il n'y a pas de changement pour les stages 3.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>M. Guillaume Beaupré souligne que la nouvelle sera bien accueillie par les stagiaires.</p> <p>Mme Joanne Landry précise que c'est un bon gain pour l'organisation. Dorénavant, il y a possibilité que ces journées soient découpées en demi-journées ou en périodes de cours.</p> <p>Mme Truchon partagera le document à la partie syndicale à la suite de la demande de M. Éric Paradis.</p> <p>M. Beaupré souligne qu'il est préférable d'avoir des suppléantes et suppléants de stage 4 plutôt que du personnel non légalement qualifié ou des parents. Mme Truchon souligne l'ouverture de l'UQAC dans ce dossier et le bénéfice que le contact avec les élèves procure aux futurs enseignants. M. Éric Paradis confirme que la situation est bénéfique pour les stagiaires. Il mentionne aussi l'importance qu'un gestionnaire soit présent pour l'accueil et l'encadrement des stagiaires particulièrement lorsque le maître associé est avec son groupe.</p>	
7.	AFFAIRES NOUVELLES		
7.1	OBLIGATION DE TRANSMETTRE UN PLAN DE TRAVAIL POUR LES ÉLÈVES ABSENTS	<p>M. Éric Paradis dénonce que des plans de travail doivent être remis à des élèves qui sont absents pour des raisons autres que la COVID. Il demande que la situation soit recadrée auprès des directions, car ce travail occasionne une surcharge de travail pour le personnel enseignant.</p> <p>M. René Simard répond que la gestion des plans de travail sera revue avec les directions. Mme Joanne Landry mentionne que certains parents demandent des travaux pour des raisons autres que la Covid, mais qu'il n'y a pas de plan de travail envoyé par les enseignants pour ces autres situations. D'autres solutions doivent être envisagées pour les autres motifs d'absence.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
16.	LEVÉE DE LA RÉUNION	La rencontre est levée à 17h25.	M. Paul Grenon propose la levée de la rencontre. Accepté à l'unanimité.

Joël Gagné, secrétaire de la rencontre.

---

Monsieur Éric Paradis  
Syndicat de l'enseignement du Lac-St-Jean (CSQ)

---

Monsieur Jérôme Carette, directeur  
Service des ressources humaines